

Rapport P-286 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-286 intitulée: «Pour une traversée cyclable de Bel-Air à Rive».

CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2013)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-286 au Conseil administratif.